Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux du bassin de l'Arve

République Française

SYNDICAT MIXTE D' AMÉNAGEMENT DE L' ARVE ET DE SES ABORDS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

SÉANCE DU **12 janvier 2016**

DELIBERATION N° 2016-001

Objet : Validation du scénario tendanciel du SAGE

Membres de la CLE :	17
Membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :	47
Présents :	8
Mandats :	0
Absents :	39
Membres du collège des utilisateurs et usagers :	26
Présents :	5
Mandats :	0
Absents :	11
Membres du collège de l'Etat et des établissements publics :	13
Présents :	4
Mandats :	0
Absents :	9

L'an deux mil seize, le douze janvier, la Commission Locale de l'Eau, dûment convoquée, s'est réunie en salle de l'Agora (Bonneville), sous la présidence de Monsieur SADDIER Martial

MEMBRES PRÉSENTS :

- **Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :**
  - M. FOREL (CC4R)
  - M. SADDIER (CCFG)
  - M. SAVOINI (CCFG)
  - M. MERMIN (CCFG)
  - M. MAURIS-DEMOURIOUX (CCFG)
  - M. BURGNIARD (Annemasse Agglo)
  - M. BOUVARD (Annemasse Agglo)
  - M. DECHAMBOUX (SM3A)
- **Collège des représentants des utilisateurs et usagers :**
  - M. PERRIOLLAT (FRAPNA)
  - Mme BOUVIER (EDF)
  - M. SERRET (UNICEM)
  - M. VODINH (BTP74)
  - M. SCHWOEHRER (Asters)
- **Collège de l'Etat et des établissements publics :**
  - Mme EXBRAYAT (Agence de l'Eau)
  - M. AUBRUN (ONEMA)
  - M. DELILLE et Mme DUME (DDT)
  - M. REIGNIER (ARS)

MEMBRES EXCUSÉS :

- **Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :**
  - M. LAPEROUSSAZ (Annemasse Agglo)
  - M. BUFFLIER (CCPR)
  - M. BOUGAULT (CCPMB)
  - M. CATALA (2CCAM)
  - M. HUGARD (2CCAM)
  - Mme GRANDJACQUES (CCPMB)
- **Collège des représentants des utilisateurs et usagers :**
  - Mme MENERAULT (UFC Que choisir)
  - M. GENTRIC (Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs)
  - M. REYDET (SNDEC)
  - M. COURANT (CCI)
  - M. DIZAR (FDPPMA)
- **Représentant du territoire Suisse (voix non délibérative) :**
  - M. PASQUINI (Etat de Genève)

MEMBRES ABSENTS :

- **Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :**
  - Mme DONZEL (Conseil Régional Rhône-Alpes)
  - M. CARBONNEL Conseil Régional Rhône-Alpes)
  - Mme BILLET Conseil Régional Rhône-Alpes)
  - Mme CHAFFARD (CC4R)
  - M. SOULAT (Annemasse Agglo)
  - M. BOSSON (Annemasse Agglo)
  - M. CONUS (Annemasse Agglo)
  - Mme LAVERRIERE (CCG)
  - Mme DELAMARE (CCG)
  - M. AYEB (CCG)
  - M. ROGUET (CCG)
  - M. PERRILLAT-AMEDE (SIA du Borne)
  - M. BURNET JC. (SM3A)
  - Mme JIMENEZ (SIA Borne)
  - M. VALLI (SM3A)
  - M. BOUVET (SIVM Haut Giffre)
  - M. GRANDCOLLOT (SIVM Haut Giffre)
  - M. MAURIS-DEMOURIOUX (CCFG)
  - M. MOENNE (CCPR)
  - M. GAILLARD (CCPR)
  - M. JACQUET (CCPMB)
  - M. ALLARD (CCPMB)
  - M. BAUD-GRASSET (CG74)
  - M. MUDRY (CG74)
  - M. MOGENET (CG74)
  - M. CATALA (2CCAM)
  - M. IOCHUM (2CCAM)
  - M. RONCHINI (2CCAM)
  - M. HUGARD (2CCAM)
  - M. MOUCHET (CCVV)
  - M. MUSARD (CCVV)
  - M. DREVON (CCPMB)
  - M. BURNET G. (CCVCMB)
  - M. BOUCHARD (CCVCMB)
  - M. CICLET (SRB)

- Mme NOEL (2CCAM)

- **Collège des représentants des utilisateurs et usagers :**
  - Chambre des métiers et de l'artisanat
  - Chambre d'Agriculture
  - Savoie Mont-Blanc
  - CDHS de canoë kayak
  - AAPPMA du Faucigny
  - AAPPMA du Chablais Genevois
  - DSF
  - PRO MONT-BLANC
  - MOUTAIN WILDERNESS
  - EAF
  - PREAU-VIVE-RGSEVVA
  - ATMB
  - ANMSM
  - FD Chasseurs
  - FIB74
- **Collège de l'Etat et des établissements publics :**
  - M. le Préfet de département
  - M. le Préfet coordonnateur de bassin
  - Gendarmerie
  - ONF
  - RTM
  - DDPP
  - DDCS
  - ONCFS
- **Représentant du territoire Suisse**
  - CIPEL
  - Electricité d'Emosson

Vu, le Code de l'Environnement et notamment les articles L 212-4 à L 212-11, et R 212-26 à R 212-34, L 214-1 à L 214-6 et R 214-1 à R 214-56,
Vu, l'arrêté n° DDEA-2009.796 du 6 octobre 2009, fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Arve,
Vu, l'arrêté n° DDT-2014.225 0003 du 13 août 2014, portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Arve,
Vu, la délibération n° 2010-001 relative à l'élection de Monsieur Martial SADDIER à la Présidence de la CLE en date du 26 juin 2010,
Vues les notes d'analyses et le projet version 10 de scénario tendanciel transmis à la CLE en préparation de la réunion du 12 janvier 2016,

Après en avoir délibéré, les membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Arve éclairés, **votent à l'unanimité la délibération suivante :**

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE la CLE doit valider le scénario tendanciel du SAGE.
Ce « scénario » offre une vision à moyen terme (2020-2030) et à long terme (2040-2050) des tendances d'évolution des enjeux de l'eau du territoire qui résulteraient de l'absence de toute intervention du SAGE. Il présente l'évolution des pressions sur les milieux aquatiques au regard de l'évolution des différentes forces motrices du territoire et des actions territoriales déjà engagées ou qui seront mises en œuvre indépendamment de toute intervention spécifique de gestion du bassin versant que proposerait le SAGE.
L'objectif principal de ce document et de la phase du scénario tendanciel est de préciser les futurs enjeux de gestion à l'échelle du bassin sur la base d'une analyse prospective. Ces enjeux sont proposés en écho aux différentes pressions qui s'exerceront sur le territoire et en considérant les évolutions et les impacts que cela induira sur l'état des ressources, des milieux aquatiques et des risques.

Les grandes tendances à l'échelle du bassin sont les suivantes ;

Thématique		Grande tendance à l'échelle du bassin versant
Quantité	⬇	**Accroissement des tensions actuelles sur l'aval du territoire** ou en **tête de bassin versant,** tendance pouvant être freinée par les efforts des gestionnaires
Qualité	⬆	Poursuite de **l'amélioration de la qualité des eaux** conditionnée par le maintien et à l'intensification à long terme des efforts actuels des gestionnaires, problématique nouvelle des micropolluants. **Risques forts sur les nappes stratégiques** pour l'AEP
Milieux et biodiversité		**Evolution contrastée des habitats aquatiques et des zones humides :**
	⬆	Amélioration des milieux identifiés et protégés et sur lesquels des outils sont mis en place ainsi que des efforts de préservation.
	⬇	Dégradation des milieux non-gérés et non-protégés soumis à des pressions importantes et continues.
Risques	⬆	Poursuite de **l'amélioration de la gestion des risques** sur les cours d'eau et torrents principaux, mais nécessité de **renforcer l'entretien des ouvrages de protection**, augmentation de l'exposition dans des zones potentiellement à risque en cours d'urbanisation et incertitudes à long terme liées au **changement climatique**

Vote :

0 abstention
0 vote contre
17 voie pour

La CLE décide de :

- **valider le document de scénario tendanciel du SAGE, sous réserve des modifications apportées au document demandées en séance du 12 janvier2016**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

Le Président,

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPART^T H^TE-SAVOIE
Syndicat Mixte Aménagement
Arve et Affluents
4800 ST-PIERRE-EN-FAUCIGNY

Martial SADDIER